

## COMMUNE DE SAINT-GRAVE

### REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 18 février 2025 Procès-verbal \*\*\*\*\*

Nombre de conseillers : En exercice 15 Présents : 12 Votants : 14 Procuration : 2
---

**L'an deux mille vingt-cinq, le mardi dix-huit février à dix-neuf heures,**  
le Conseil Municipal régulièrement convoqué le douze février, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Dominique BONNE, Maire.

**Etaient présents** : DRUGEON Marie-Christine – GAUCHER Aline – HUGUEL Yves – JÉHANNO Stéphane – LEBEDEFF William – LE CARS Yannick – MANHÈS Christine – MONNIER Régis – PANHALEUX Firmin – PIQUET Joseline – POSSÉMÉ André

**Absent excusé** : AUTRAN Thierry - NEVOUX Claude

**Absent non excusé** : BROHAN Paul

**Pouvoir** : AUTRAN Thierry à DRUGEON Marie-Christine – NEVOUX Claude à PIQUET Joseline

**Secrétaire de séance** : PANHALEUX Firmin



**Date d'affichage en mairie : le 21 février 2025**

**Envoi préfecture et contrôle de légalité : le 21 février 2025**



**Le Procès-verbal du 7 janvier est adopté à l'unanimité par les membres présents.**

**(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)**

*Le pouvoir de M. BROHAN à Mme PIQUET n'a pas été retenu, il a été trouvé le 19 février dans la boîte aux lettres de la mairie. Mme PIQUET avait déjà le pouvoir de M. NEVOUX le jour du Conseil.*

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Adoption PV du 7 janvier 2025</li><li>- Foncier : Acquisition terrain ZH 37</li><li>- Marché public : Validation plan de financement et demande de subventions</li><li>- Questions diverses</li></ul> |
|---|

#### **2025-02-01 – Foncier : Acquisition terrain ZH 37**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet de construction du bâtiment périscolaire, la commune s'était positionnée sur l'acquisition d'un terrain cadastré ZH 37, d'une superficie de 1 517 m<sup>2</sup>, situé au 1 Route de la Bréhaudays, appartenant aux consorts BONNO. La commune a fait intervenir les Domaines pour nous indiquer une valeur vénale du terrain et du bâtiment s'y trouvant. Suite à l'estimation (21 600 €) une proposition avait été transmise aux consorts BONNO, qui l'avait refusée. Le Conseil Municipal dans sa séance du 17 septembre 2024, a proposé un prix maximum de 60 000 € pour l'acquisition de ce terrain. Les consorts n'avaient donné aucune suite, malgré les relances téléphoniques et courriels. Le Conseil avait donc abandonné ce projet d'acquisition. Or, début février tous les consorts BONNO se sont mis d'accord pour accepter l'offre présentée en septembre.

**Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**  
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaire à l'acquisition de ce bien pour un montant de 60 000 € chez Maître MORTEVEILLE situé à Questembert.

**(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)**

### 2025-02-02- Marché public Bâtiment Périscolaire - validation plan de financement - demande de subventions

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 7 janvier dernier, a retenu le cabinet PLAY Architecture pour le projet de construction d'un pôle périscolaire (médiathèque, cantine scolaire et garderie périscolaire) ; afin de pouvoir déposer les dossiers de demande de subventions, le plan de financement prévisionnel doit être validé par le Conseil Municipal pour solliciter les financeurs au titre de la DETR/DSIL, Bien vivre en Bretagne, Fonds Européen (leader), DRAC, CAF/PMI...

DEPENSES		RECETTES	
Maitrise d'œuvre	95 070 €	Demande de DSIL-DETR 40%	282 000 €
Travaux	1 000 000 €	DRAC demande	En demande
Acquisition terrain	60 000 €	Bien vivre en Bretagne accordé 12%	120 000 €
Frais de notaire	5 400 €	CAF/PMI	En demande
		Fonds leader en demande	En demande
Divers	20 000 €	Fonds de concours QC	En demande
<i>Sous total</i>	<i>1 180 470 €</i>	<i>Sous total subventions</i>	<i>402 000 €</i>
TVA 20 %	236 094 €	FCTVA sur 2027	157 410 €
		AUTOFINANCEMENT	857 154 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 416 564 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 416 564 €</b>

Monsieur le Maire informe les membres que les montants des subventions accordées seront transmis au fur et à mesure et que si les financements attendus ne sont pas attribués, la construction pourrait être diminuée ou différée, ceci afin de ne pas fragiliser le budget communal.

**Les membres du conseil, après avoir entendu toutes les précisions demandées, ont délibéré à l'unanimité, et décident :**

- de valider le plan prévisionnel comme il est présenté ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer tous les dossiers de demandes de subventions auprès des financeurs dans le cadre de : DSIL/DETR, DRAC, CAF, PMI, Fonds verts, Bien vivre en Bretagne.

**(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)**

#### Questions diverses :

– Monsieur le Maire informe les membres du départ de l'agent Grégory PRUDHOMME pour des raisons personnelles au 28 février 2025. L'agent est placé en disponibilité pour convenance personnel. Recrutement d'un contractuel, Patrick NAEL à partir du mois de mars pour 30 heures hebdomadaires.

– Départ de Tamara MAZIERE, en service civique, Monsieur le Maire réexpose aux membres du Conseil que sur le créneau horaire de la garderie du soir (16h30-18h) il convient d'avoir une personne supplémentaire pour des mesures de sécurité.

– Lecture du courriel de l'école des Tournesols de Malansac, sur la demande de participation de la commune de Saint Gravé aux frais de restauration scolaire pour 4 familles (enfants de la commune scolarisés à l'école de Malansac).....  
*Réponse de l'ensemble du Conseil NON, la commune participe aux frais de fonctionnement des enfants, les frais de restauration restant des frais facultatifs. Une réponse dans ce sens va être adressé en retour.*

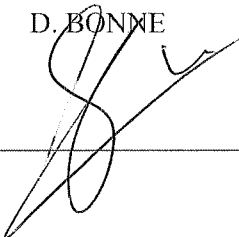
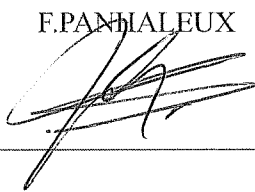
– Lecture du courriel de M. GUILLEMOT sur le stationnement devant l'immeuble Route de St-Martin.....*Christine MANHÉS explique aux membres, qu'elle l'a déjà signalé auprès des personnes concernées, et va revoir avec le Département ce qui peut être fait.*

– Lecture du courrier de M. DEMILLAC, sur la coupe de certains arbres sur le site de Jeanne d'Arc.....*Monsieur le Maire explique que l'entreprise qui a abattu les arbres malades et ceux qui menaçaient de tomber doit remettre l'endroit en l'état, depuis de nombreux mois le temps ne permet pas ce travail. Le site va être replanté par de nouveaux arbres comme la parcelle Route du Stade et celle du Lavoir. Une réponse sera adressée à M. DEMILLAC.*

### Dates à retenir

Commission travaux bâtiment périscolaire le lundi 24 février 2025  
Prochain conseil municipal le 27 février 2025 à 20 heures  
Conseil municipal « budgets » le 25 mars 2025 à 19 heures

**La séance est clôturée à 20h30**  
**Après avoir délibéré sur les points numérotés**  
**2025\_02\_01 à 2025\_02\_02**

<p>Le Maire D. BONNE</p> 	<p>Le Secrétaire de Séance F. PANHIALEUX</p> 
--	--